

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'ORNE
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule La commission de surendettement de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La commission de l'Orne constate une baisse du nombre de dossier déposés (-4,06%). Niveau régional (-3,35%), niveau national (-5,92%)

Le taux de redépôt des dossiers (48%) a progressé de 3 points par rapport à 2014. Niveau régional (47,75%), niveau national (44,5%).

Recevabilité et orientation

Sur l'ensemble des dossiers soumis pour examen de recevabilité, 94% sont déclarés recevables.

La part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est en nette augmentation, elle représente 41,30% du total des dossiers orientés contre 36,46% en 2014.

Ce taux est de 37,55% au niveau national et de 35,22 % au niveau de la région.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

L'élaboration des mesures imposées ou recommandées immédiates, sans passer par une phase amiable a encore entraîné en 2015 une diminution de 23,90% des plans conventionnels conclus entre 2014 et 2015.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le secrétariat applique au plus près les directives visant à limiter le nombre des redépôts pour proposer des solutions pérennes : mesures cumulant un remboursement sur la durée légale (maximum 8 ans) combiné avec un effacement partiel ; pas de second moratoire sauf cas exceptionnel ; plans d'attente limités ; orientation vers une procédure de rétablissement personnel dès lors qu'il n'y a pas d'évolution attendue.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunion de concertation avec 2 des 3 juges du département. Rencontre individuelle.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Échanges téléphoniques mensuels sur la base des listes respectives de dossiers à présenter dans nos commissions respectives (BDF et CCAPEX)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1 10 participants	Session d'information sur la procédure, service contentieux de la CAF
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Aucune	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Aucune	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Aucune	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 30 participants	Intervention auprès d'étudiants de 1 ^{ère} année d'assistant de service social à l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale de Basse Normandie – Croix Rouge Française – dans le cadre de leur formation

Relations avec les Tribunaux :

De plus, les échanges téléphoniques, tant avec les magistrats qu'avec les greffiers, ont été réguliers et nombreux.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

La commission de surendettement et la CCAPEX ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de l'ensemble des réunions de la CCAPEX, une réunion par mois pour chacune des 4 commissions du département.

Chaque début de mois, conformément aux dispositions prévues par la loi ALLUR et, en accord avec le Ministère du Logement, le secrétariat de la Commission adresse à la CCAPEX le fichier reprenant les dossiers recevables avec la présence d'une dette locative pour le mois précédent.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination difficile des dispositifs logement et procédure de surendettement, notamment le traitement de la dette de logement dans le cadre du surendettement et d'un éventuel protocole de cohésion sociale.
- Les créanciers ont une tendance à ne pas informer leurs mandataires de l'ouverture de la procédure, ce qui peut être préjudiciable à la mise en place de la suspension des poursuites à la notification de recevabilité.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Faiblesse dans l'accompagnement social au moment du dépôt d'un dossier et dans la mise en œuvre des plans conclus. Le suivi social recommandé au juge par la commission reste limité faute de moyens dans sa mise en œuvre.
- Difficultés liées à la compréhension des différents documents transmis, ce qui conduit parfois à des redépôts de dossiers lorsque les plans ne sont pas compris.
- Coordination délicate entre la procédure collective et la procédure de surendettement. Il y a une méconnaissance par un certain nombre de professionnels des procédures commerciales dont ils peuvent bénéficier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Certains créanciers ont des difficultés à transmettre dans les délais les caractéristiques de leurs créances et leur réponse au projet de plan, ce qui conduit à des retards dans la procédure voire à des constats de non accord.
- Manque de fiabilité dans la déclaration de créances qui impacte le traitement du dossier, notamment les soldes débiteurs non déclarés et les dettes de charges courantes déclarées à zéro.

Alençon, le 16 février 2016
Le Président de la Commission de l'Orne



Annexe n°1 du rapport d'activité

Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1230	1282	-4,06
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	212		
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	48%	45%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	7,1%	11%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1199	1324	-9,44
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	1123	1271	-11,64
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	177		
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54%		
Dossiers irrecevables (A)	88	63	39,68
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1138	1289	-11,71
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	470	470	
- vers une procédure de réaménagement de dettes	668	819	-18,44
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	464	447	3,80
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	450	431	4,41
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	16	-12,50
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	677	805	-15,90
- Plans conventionnels conclus	191	251	-23,90
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	128	121	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	40	47	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	486	554	-12,27
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	323	310	4,19
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	177	223	-20,63
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	57	85	-32,94
Autres sorties (E)	9	3	200
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1295	1403	-7,70
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	5	7	-28,57
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	650	593	9,61

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,03%	9.51%	11.49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	35.68%	29.61%	31.60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	14.75%	12.58%	11.38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12.59%	12.02%	12.53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24.94%	32.39%	28.71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3.01%	3.89%	4.29%
Taux de solutions pérennes	78.97%	74.06%	76.85%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – données de la Commission de l'Orne

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	31980,07	993	4288	67,51	32205,51	88,42%	4,32
Dettes immobilières	14486,06	178	372	30,58	81382,35	15,85	2,09
Dettes à la consommation	16630,89	884	3077	35,11	18813,22	78,72	3,48
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	863,12	640	839	1,82	1348,63	56,99	1,31
Dettes de charges courantes	6200,94	954	4303	13,09	6499,94	84,95	4,51
Autres dettes	9191,87	684	1819	19,40	13438,41	60,91	2,66
Endettement global	47372,88	1123	10410	100,00	42184,22	100,00	9,27

Année 2015 – données de la région Basse-Normandie

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	163333,40	5071	23623	73,28	32209,31	90,60	4,66
Dettes immobilières	65298,22	679	1397	29,30	96168,21	12,13	2,06
Dettes à la consommation	93291,64	4592	17902	41,86	20316,12	82,04	3,90
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	4743,58	3332	4324	2,13	1423,64	59,53	1,30
Dettes de charges courantes	28416,82	4614	19805	12,75	6158,83	82,44	4,29
Autres dettes	31131,48	3387	8512	13,97	9191,46	60,51	2,51
Endettement global	222881,70	5597	51940	100,00	39821,64	100,00	9,28